Département d'Eure-et-Loir

COMMUNE

de Famille

LIVRET

de Famille

Ce livret gratuit délivré au moment du mariage **devra être conservé avec soin par le chef de famille.** On le présentera à la Mairie toutes les fois qu'il y aura lieu de faire dresser un acte de **naissance** ou de **décès.**

Modèle 474

ACTES DE L'ETAT CIVIL

Naissances

Les actes de naissances doivent être dressés dans les ois jours de l'accouchement (non compris le jour de naissance) à la mairie de la commune dans laquelle eu lieu l'accouchement.

Sur une demande adressée au maire *immédiatement rès la naissance*, la constatation de la naissance est te sans frais, à domicile, par un médecin délégué. Ce édecin dresse un certificat qu'il remet à la famille.

Cette constatation tient lieu de présentation de l'enat à la mairie, *mais elle ne dispense pas de la déclaration i doit être faite à la mairie,* dans le délai ci-dessus diqué, par le père ou à son défaut par le médecin, la ge-femme ou autres personnes ayant assisté à l'accouement.

Le déclarant se rendra à la mairie, muni du *certificat constatation et du présent livret*, pour faire dresser cte de naissance.

Mariages

On peut demander au maire des renseignements sur s formalités à remplir pour arriver à la célébration du ariage.

Le mariage doit être précédé d'une publication restant posée à la porte de la mairie pendant dix jours consétifs. Le mariage ne pourra être célébré avant le dixiè-e jour depuis et non compris celui de la publication.

Décès

Dès que le décès est connu, avis doit en être donné à mairie.

Un médecin vérificateur délégué par le maire fait la nstatation et dresse un certificat qu'il remet à la famille.

Deux parents ou voisins, majeurs, doivent ensuite se ndre à la mairie munis du *certificat de constatation et présent livret*, pour faire dresser l'acte de décès.

(Voir au second recto de la couverture)

S 108-958

DÉPARTEMENT d'EURE-&-LOIR

Commune de Fauville

Année 1935
Registre unique
Numéro 5

Du deux Juin mil neuf cent ~~trente~~ vingt cinq

Mariage

Entre M. Hänggi Walter Henri
Né le 19 septembre 1896, à Zurich (Suisse)
~~Arrondissement de~~ , ~~dép.~~
Profession ingénieur
Domicilié à Saint Gall (Suisse) Ile Rotachstrasse
Fils de Hänggi Franz Wilhelm
et de Gnüss Marie Amalie } mariés
~~Veuf de~~

Et Mlle Gruber Fernande Marie Louise
Née le 1er octobre 1904, à Auxonne
Arrondissement de Dijon, dép.t de la Côte d'Or
Profession sans
Domiciliée à Fauville
Fille de Frédéric Georges Adolphe Gruber
et de Anne Marie Dullier } mariés
~~Veuve de~~

Contrat de mariage (néant)

Délivré le 4 décembre 1935 par dupliqué

L'officier de l'état civil,

Timbre et signature

MAIRIE DE JANVILLE (EURE-&-LOIR)

Schedonneau

NAISSANCE ET DÉCÈS DES ENFANTS
ISSUS DU MARIAGE

Nom : Hänggi

Prénoms : Fernand Francis

Né le 28 Janvier 1934 | Décédé le

à Dijon (n° 130) | à

L'officier de l'état civil. | *L'officier de l'état civil.*

Timbre et signature | Timbre et signature

Nom : Hänggi

Prénoms : Henri Rémi.

Né le 27 avril 1938 Dijon n° 628 | Décédé le

à | à

L'officier de l'état civil. | *L'officier de l'état civil.*

Timbre et signature | Timbre et signature